

CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORZCAK, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé FLORZCAK, maire

Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Christine CATARINO, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Muriel TARTARIN, Monsieur Eric LOBRY, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Monsieur Jimmy ZE, Madame Guermia APHAYAVONG, , Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre KIANI	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Jimmy ZE
Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nabila OMICHESSAN
Madame Sinem TASDAN	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christelle SAINT-JUST
Monsieur Mustafa TURK	<i>Pouvoir à</i>	Madame Rabia BILGEN

Était absent :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents : 0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4
Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Madame Audrey NAKACHE

Date de convocation : 12 juin 2026 _ envoi complet du dossier

OBJET : Affectation du résultat 2025

DÉLIBÉRATION N° 8 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants,
VU le compte de gestion 2025 et le compte administratif 2025 pour le budget de la Ville, adoptés respectivement par délibérations n° 6 et 7 du Conseil municipal du 18 juin 2026,
VU l'avis de la commission municipale en date du 9 juin 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de constater la reprise du solde de la section d'exécution de la section d'investissement 2025, et de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025,

CONSIDÉRANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement qui seront présentées au budget supplémentaire 2026 et notamment les reports d'investissement,

Sur le rapport de Monsieur Samir TAMINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

3 Abstentions : Monsieur Florent PLANCOT, Madame Paule CHARLESTON, Madame Saphia BERRY.

- **DÉCIDE** la reprise du résultat d'investissement 2025 à hauteur de 1 964 537,04 € en dépenses d'investissement 2026 sur le compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- **DÉCIDE** la reprise de l'excédent de fonctionnement partiellement à hauteur de 2 198 688,82 € en recettes de fonctionnement 2026 sur le compte 002- Résultat de fonctionnement reporté.
- **DÉCIDE** la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2024 à hauteur de 1 823 756,33 € en recettes d'investissement sur le compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.

Publiée le 25 juin 2026

Fait et délibéré le 18 juin 2026